L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 5 AOUT.

FEUILLETON

LE CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.

(Suite.)

24 juillet.

Cette idée par laquelle je me console, mon ami, à la manière du malade qui joue avec le poison, ce trompe-douleur, cette chimère de ceux qui aiment et souffrent sans espérance, tu l'as devinée sans doute, et elle me l'a surprise; c'est son portrait à elle, c'est la copie que j'en dérobe, avec les précautions d'un malfaiteur.

Mes précautions ont été vaines, elle a découvert la fraude; heureusement, j'ai pu lui cacher en faveur de qui.

Ce matin, la croyant occupée avec sa mère, je me livrais à ce travail avec une dévorante ardeur. Tout à coup la porte de l'atelier s'ouvre, je me jette devant le chevalet, je fais face à l'entrée, c'était ma cousine. Elle s'était arrêtée sur le seuil, mais son regard interrogeait résolument le mien, et je sentais que le mien se troublait. Elle entre, et s'avançant décidée vers la fatale ébauche:

—Que cachez-vous donc là, Monsieur?

—Moi, Mademoiselle, mais rien, rien, je vous assure, ou plutôt, non, tenez, c'est une maudite tache que j'ai faite à votre robe, et je ne voulais pas......

—Oh! dit-elle en secouant doucement la tête, il n'est pas si facile, allez, d'être faux.

—Faux, Mademoiselle, moi, faux, mais en quoi? C'est vous qui êtes injuste.

—Alors, Monsieur Christian, reprit-elle avec un ironique sourire, veuillez vous ôter de devant ce chevalet, pour me laisser voir cette seconde édition de ma figure.

Et m'écartant doucement de ses petites mains, elle saisit la preuve du délit, j'étais déconcerté.

—Pour qui est cette copie, Monsieur?

—Pour qui, Mademoiselle Paule, mais, mon Dieu! pour quelqu'un, pour quelqu'une, pour l'exposition enfin, oui, pour l'exposition.

—Non, fit-elle en me regardant.

—Non, c'est vrai, c'est pour une bonne œuvre, pour un malheureux qui......

Elle sortit sans me laisser achever, en me lançant un regard accablant.

25 juillet.

J'ai la tête en feu, ma main tremble, je ne sais par où commencer, mes pensées se pressent avec les mouvements précipités de mon sang dans mes veines, et plus que jamais j'aurais besoin de calme, tant la situation se complique, tant les faits en s'aggravant semblent marcher rapidement vers une crise.

Hier, la journée était ravissante. A déjeuner, l'on ne parla que de la course à T.ffauges, et Paule insista sur la beauté des ruines. Quant au but du voyage, il n'en fut question qu'à mots couverts. Il avait été décidé que ma cousine et M. Antoine iraient à cheval, M. de la Rochaubert et sa femme en voiture. Ma tante eut l'attention de m'offrir une place, que je m'empressai de refuser. Elle avait laissé parler son mari et sa fille; on eût dit qu'elle avait son plan à part. J'avais le mien aussi, qui me faisait une nécessité de la dissimulation.

De tout ce qui se dit à table, je ne retins que le nom de la closerie; cela me suffisait. J'avais passé une partie de la nuit à rédiger ma déclaration. Elle était brève et péremptoire. J'y faisais savoir à mon oncle que, ayant appris par l'examen des papiers de ma mère, qu'elle avait fait d'une partie de son héritage dite du moulin et ses dépendances, un abandon inestimablement formulé, je m'empressais de compléter l'expression de ses volontés, en renonçant moi-même pour mon compte et de mon plein gré, aux immeubles sus-nommés, en foi de quoi je lui faisais passer la présente lettre, à laquelle j'étais prêt, sur son désir, à donner un caractère rigoureusement officiel. Le tout daté de Paris, et signé Antonio de Seréna.

Cependant l'heure du départ approchait, on n'attendait plus que M. Desforets. Il arriva bientôt, dans l'équipement le plus vainqueur qu'il eût pu inventer. Ces dames étaient à se préparer dans leur chambre, M. de la Rochaubert donnait des ordres à l'écurie pour le cheval de sa fille.

Du petit salon où je me tenais je suivais de l'œil les manœuvres du cavalier, qui éperonnait le sien pour lui faire prendre de fringantes allures sous les fenêtres de sa belle. Au bout d'un instant, le roulement de la voiture se fit entendre devant le perron, et j'entendis les pas légers de ma cousine qui descendait l'escalier. Arrivée en bas elle s'arrêta, et, tournant brusquement, elle vint à moi. Elle était en grand costume de cheval, et belle à rendre fou.

—Vous ne voulez donc pas décidément nous suivre, Monsieur? dit-elle en mettant ses gants avec des mouvements d'impatience.

—Non, Mademoiselle, je suis à travailler, et je suis un peu souffrant, ajoutai-je sans la regarder, pour ne lui pas laisser voir la folle admiration où me jetait sa beauté.

—Eh bien, si vous ne voulez, n'est-ce pas! Ce n'est pas ma faute, allez, et je ne puis aimer que vous seul.

En disant ces mots, elle me quitta, je m'élançais pour la mettre en selle, mais elle me repoussa doucement d'une main tremblante, se fit tenir l'étrier par son père, et enlevant son cheval d'un coup de cravache, partit au galop, sans même attendre M. Desforets.

La voiture ne tarda pas à les suivre, et dès que tout eut disparu au tournant du bois, je montai à ma chambre au plus vite, et jetant un feutre sur ma tête, et sur mes épaules une blouse d'atelier, je descendis ainsi déguisé par un escalier de service et gagnai la campagne sans avoir été aperçu de personne.

De la Rochaubert à Tiffauges, il y a pour une heure ou deux de chemin par le val de la Sèvre, et j'étais sûr d'arriver à temps, la voiture, pour prendre la route carrossable, étant obligée de faire un long détour et de passer par Mortagne.

Je me mis à marcher devant moi, sous un soleil ardent, à travers les bois et les prairies, et ne commençai à respirer qu'au bruit du moulin de Tiffauges, et à la vue des sombres murailles du château qui se dressaient devant moi sur leur plateau sauvage. Sur la route nulle trace de la voiture et des cavaliers. Je me informai du chemin de la closerie; elle n'était située qu'à peu de distance. Pour plus de sûreté j'y courus moi-même, personne n'était arrivé encore. L'intendant du propriétaire était d'avance au rendez-vous, je lui fis remettre ma lettre pour M. de la Rochaubert, et, cela fait, le cœur plus léger, je gagnai les ruines, d'où le regard embrassait l'espace dans une assez grande étendue.

Rien n'apparaissait, nul bruit ne se faisait entendre, je m'assis près des débris d'une antique chapelle, et même la mélancolie de mes pensées à celle de ces grandes solitudes qui inspireraient la tristesse si elle n'existait pas. Importuné bientôt des impressions qui venaient m'assaillir en foule, je me levai, et me mis à errer dans cette vaste enceinte, aujourd'hui en culture, et défendue par seize ou dix-sept tours reliées entre elles par des murailles à pic. J'éprouvais une amère volupté à contempler ces restes laissés par la main du temps ou la colère des hommes, sur lesquels la nature plus indulgente est venue jeter son vert linceul de lierres, comme l'emblème de l'espérance pour le malheur, de l'oubli et peut-être du pardon pour les crimes. Et le cœur aussi a ses ruines dignes de larmes, que souvent rien ne recouvre, que la pitié seule embellit.

Je parcourais, l'imagination pleine de la sombre histoire de Gilles de Retz, ces escaliers sonores qui grimpent au faîte des bastions ou plongent dans les fossés des remparts; j'admirais ces machicoulis allongés et élégants dont le style annonce les premiers essais de l'art; au milieu de ces sites tourmentés et de cette architecture barbare, je plongeais d'un regard épouvanté dans les profondeurs ténébreuses qui s'ouvrent sous les salles dont la légende fait les tombeaux des victimes de Barbe Bleue; j'écoutais enfin le vent pleurer sous ces voûtes, dont la solitude semble épier le silence, et où l'écho, cette âme des ruines, qui ne peut mourir et s'éveille au moindre bruit pour se plaindre, ne répète plus que les battements d'ailes des orfraies et les pas des vivants dans ces demeures de la mort.

J'allais sortir de ces lieux funèbres, impatient de revenir à la pureté du jour, lorsqu'un bruit soudain me fit tressaillir, et au même instant une forme humaine passa près de moi dans l'ombre, et disparut par un de ces gouffres de pierres qui s'ouvrent béans dans l'épaisseur des murailles. Il m'avait semblé voir M. Hugues. Je crus à une illusion de mes yeux, à une hallucination de mon cerveau, et remontant les massifs degrés qui conduisaient au dehors je me dirigeai du côté du donjon.

Un long temps s'était écoulé pendant cette visite aux vieilles tours, la famille de la Rochaubert devait être à la closerie; ils allaient attendre pour revenir la fraîcheur du soir, je pouvais donc prolonger tout à l'aise ma promenade et ma rêverie, à laquelle cette vision étrange prêtait encore le charme du mystère. Le soleil descendait sur l'horizon, la chaleur était accablante; je me réfugiai à l'ombre de grands murs à demi-découronnés de leurs créneaux, au bord des douves profondes qui enveloppent le château, dont les parois sont tapissées de scolopendres, et les margelles empanachées de giroflées sauvages échevelées par les vents. Les gigantesques silhouettes des ruines se profilaient en s'allongeant de plus en plus sur le sol, les abeilles, à la fin de leur tâche et de leur journée, regagnaient en bourdonnant le chemin des ruches, et les rayons du couchant, pénétrant à travers des crevasses du donjon, allaient mourir dans les ogives de la chapelle, comme des bouquets de Dieu à l'âme abandonnée. Je restai là des heures, perdu dans mes pensées, repeuplant par l'imagination ces déserts, et assistant par la mémoire aux scènes de désolation dont ils avaient été témoins. J'avais un écouté de moi cette chambre fatale, théâtre de forfaits sans nom et sans nom, la nuit magie de mes souvenirs, vois, effet de chaleur qui me jetait un voile sur les yeux, je voyais des gouttes de sang suinter de la pierre, et tomber sur la terre qu'elle recouvraient à mes pieds. [1]

Je me passai la main sur le front avec un mouvement d'horreur; ce n'était pas une illusion, les taches sanglantes étaient bien là, dans la poussière. M'étant penché alors aux murailles et considérant les décombres, je m'élançai jusqu'à la porte des sombres escaliers, et avec le vague pressentiment, une voix appelant des écuries [illegible] des écoutes, des affreuses prières d'enfants et de femmes assassinés sous ces voûtes. Parmi ces dernières, une forme plus suave et plus belle que les autres m'apparut, passant comme l'innocence sur cette scène de meurtres; c'était Paule. Je voulus m'enfuir; mais tout à coup, une sueur froide m'inonde les tempes, et mes cheveux se hérissent sur ma tête [2]. On marchait à côté de moi dans la chambre, et une voix s'élève, que je reconnus en tressaillant.

—Non, ce n'est pas pour voir coucher le soleil sur ces ruines que j'ai accepté de venir ici, disait-elle, mais pour vous répéter que cet incident ne saurait changer ma résolution, restée inébranlable. La renonciation à ce coin de terre en appelait une plus grave, vous l'aviez dû comprendre; je ne serais pas allée seule un jour à la Colombière l'exiger de vous sous le double sceau du secret et du serment. Vous avez cru n'être tenu ni par l'un ni par l'autre, et vous avez tout révélé à mon père; vous avez fait de ne pas saisir ma pensée, et vous avez persisté à demander ma main. Vous ne m'aimez pas, Monsieur, et mon cœur ne saurait être à vous. En cet instant, pour la dernière fois, je vous sollicite de renoncer à moi.

J'entendis des mots désespérés, des plaintes, et comme une protestation. Puis les pas parurent s'éloigner, et un assez long silence suivit, interrompu bientôt par des gémissements et des sanglots derrière la muraille, et soudain un cri perçant, qui me glaça jusqu'au fond du cœur.

—Ne craignez rien, c'est moi, dit une voix étrange, je suis Antonio, Antonio de Seréna.

Hors de moi, je m'élançai par-dessus ces décombres, au risque de me briser la tête, et au pied du donjon, sur le bord même des douves, je vis Mlle de la Rochaubert se débattant contre un homme; folle de terreur, elle allait, pour lui échapper, se précipiter dans l'abîme. M. Desforets accourait vers elle, lorsque, plus prompt que lui, je la saisis dans mes bras, elle s'y évanouit. Au même moment, je me sentis asséner un coup violent à l'épaule, j'allai tomber à quelques pas de là, et perdis connaissance.

Lorsque je repris mes sens, les étoiles brillaient au ciel, le silence était partout, et un homme se trouvait agenouillé près de moi, qui me frottait les tempes; je reconnus René.

—Ah! lui dis-je, merci de m'avoir éveillé, je me suis endormi là, je ne sais trop comment, et j'ai été tourmenté par un cauchemar affreux, je rêvais que Mlle de la Rochaubert, attaquée par un spectre, allait se précipiter dans les douves, l'impression de ces ruines est horrible; éloignons-nous d'ici.

Il continuait à me donner ses soins, ne répondant que par de vagues soupirs et des monosyllables embarrassés; je me levai et poussai un cri en apercevant un voile de femme enroulé à mon bras. La mémoire me revint nette alors; je me rappelai la rencontre dans la tour du nord, l'apparition de ma cousine, les gouttes de sang, les paroles entendues au donjon, et le nom d'Antonio, prononcé au début de cette scène d'épouvante; je lui racontai tout.

—Mademoiselle Paule n'est pas morte, me répondit-il, elle n'est même pas blessée; l'autre s'est trouvé là pour la secourir, et rétablir du même coup ses affaires. Pour ce qui est de l'homme que vous avez vu dans la tour, faut croire que c'était...... Quant à mademoiselle, c'était bien elle. Après cela, le reste, c'est un écho; la pierre de cette chambre de Barbe-Bleue répète ce qui se dit à une grande distance, et de plus elle suinte rouge longtemps après la pluie. Ceux du pays disent que c'est le sang des femmes égorgées, et la Carabine l'assure, ce qui fait que je ne sais trop que vous en dire.

—Mais ce nom d'Antonio! lui dis-je, ce nom d'Antonio!

—Oh! Monsieur Christian, quel malheur quand tout allait si bien! On aurait dû lui conseiller de s'y prendre autrement.

—Comment, René, vous pourriez croire!....

—Hélas! Monsieur, poursuivit-il en m'aidant à marcher, il n'y a pas de doute que c'est lui; allez, il n'était pas loin, puisqu'il a fait remettre une lettre aujourd'hui même à la closerie.

Je devinai toute sa pensée, je pressentis celle des autres, je vis plus loin encore, et je me frappai le front avec un geste de désespoir; il me pressait de marcher.

—Il serait bon d'arriver avant eux au château, car, ajouta-t-il en hésitant, l'homme qui a porté la lettre, j'ai bien vu tout de suite qu'il vous ressemblait, et alors, si l'on apprend que vous connaissez M. Antonio, ils pourront croire que vous êtes complice. Pardonnez-moi, Monsieur Christian, de vous dire cela. Moi seul je sais que vous êtes venu, vous ayant vu passer tantôt par les bois du moulin. La Carabine est bien là-bas, qui nous attend avec la carriole, mais comme il est plus qu'à moitié ivre, et, par la nuit, il ne se doutera pas que c'est vous, si vous ne parlez pas.

—O mon Dieu, murmurai-je en sentant se rétrécir autour de moi le cercle infernal, ô mon Dieu!

Je marchais difficilement, j'éprouvais une vive douleur à l'épaule, j'étais torturé dans mon corps et dans mon âme, je croyais parfois que ma raison m'abandonnait.

A continuer.

[1] Cette particularité n'est nullement une fiction.

[2] Le fait est réel et peut être constaté par tous les visiteurs de Tiffauges.

Bureau de l'Auditeur
Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 19 juillet 1865.

AVIS est donné aux acheteurs et propriétaires de terrains de ce qui s'appelait jadis lot de la maison d'Etat, et qui est compris entre les rues Canal, Baronne, Commune et Philippa, que les billets d'intérêt d'un sur l'achat des dits terrains doit être payé, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, le 15 août; ou avant cette époque, autrement il leur sera intenté des poursuites.

Par ordre de JULIAN NEVILLE, Auditeur.
A. W. MORSE, Commis.

9 juillet—au 15 août

Compagnie Exprès d'Adams,

GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES
Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.

Capital..........$3,000,000

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un exprès pour Mobile, Montgomery, Selma et tous les principaux points sur les chemins de fer "Mobile and Ohio" et "Mobile and Great Northern".

Elle se charge de transporter, dans le plus bref délai, de l'argent, des petits paquets de valeur et toute espèce de fret.

Elle se charge du fret à une GRANDE REDUCTION DE PRIX.

—Exprès trois fois par semaine pour—

NEW YORK,
BOSTON,
PHILADELPHIE,
WASHINGTON, D. C.
CINCINNATI

Et tous les autres points, au Nord et au Sud, se reliant, dans la ville de New York, à la

GRANDE COMPAGNIE EXPRES EUROPEENNE

pour toutes les parties de l'Europe; à

L'EXPRES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co.,

Et l'EXPRES DU CANADA, pour toutes les parties du Canada.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au

No 5 de la rue des Magasins.

22 juillet—1 m A. LOCKWOOD, Agent.

Compagnie d'Exprès d'Adams.

Nouvelle Orléans, 31 juillet 1865.

Exprès pour le Texas.

LA COMPAGNIE D'EXPRES D'ADAMS est prête à transporter de l'argent, des paquets de valeur et toute espèce de fret pour GALVESTON, HOUSTON ET AUTRES POINTS DU TEXAS.

Elle prend le fret à très bas prix. 1er août—6f

AVIS.

LE Major Général E. R. S. Canby ayant révoqué l'ordre militaire pour la perception des taxes municipales des années 1861, 1862 et 1863 et ayant déclaré que la loi de l'Etat approuvée le 15 mars 1859 était amplement suffisante pour atteindre le but—les contribuables qui acquittent leurs taxes avec les frais illégaux de shérif, greffiers de Cours ou autres, par ordre des Cours, sont informés qu'en remettant leurs comptes acquittés au Contrôleur de la ville, à l'Hôtel de Ville, il sera pris immédiatement des mesures nécessaires pour leur faire rembourser le montant des frais qui ont été illégalement et malhonnêtement exigés d'eux.

Hu. KENNEDY, Maire.
H. BONNABEL, secrétaire. 29 juillet—16f

LES CELEBRES MACHINES A COUDRE
DE
GROVER & BAKER,
POUR LES FAMILLES.

Elles ont obtenu le premier prix.

Ces machines ont emporté le prix sur toutes les autres en elles une pour; elles sont d'une simplicité et d'une élégance sans égales et ont l'avantage du point simple, du point de broderie et du point de crochet.

GROVER & BAKER ont établi une agence au No 180 de la rue du Canal, —bâtisse Touro—à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment un assortiment complet des machines au prix du Nord, lesquels varient de $50 à $140.

On y trouvera également un assortiment complet de FIL, SOIE ET AIGUILLES.

Les vieilles machines y sont réparées et il s'y fait toute espèce de couture à des prix raisonnables.

AGENCE, RUE DU CANAL, No 180, —Bâtisse Touro—Nlle. Orléans. 22 juillet—3m

BONNETS ET COIFFURES.

Nous annonçons l'ouverture des [illegible] de chapeaux de [illegible]
[illegible]

BRAND & MARKHAM, Rue du Camp, No 86.

POUR la Rivière Rouge.—Départ SAMEDI, 5 du courant, à cinq heures du soir.—POUR SHREVEPORT, directement.—Le bateau à vapeur [illegible] CARRAL, d'un faible tirant d'eau, capitaine Osborne, touchant Armsden, partira pour Shreveport, Campte, Bayou Lacey, Grand Ecore, Alexandrie, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

4 août J. G. ARNOLD, Agent d'annonces.

POUR LE HAUT DU MISSISSIPPI.—Ligne des paquebots et de compagnie.—Départ, SAMEDI, 5 courant, à 5 heures de l'après-midi—Pour St Louis, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la côte—Le magnifique bateau neuf VON PHUL, capitaine Joe Allen, commis P. T. Harbacher, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

P. S. Le Von Phul ne prendra rien pour Port Hudson et Port Gibson. JEAN G. ARNOLD, Agent pour les annonces.

4 août

Départ, SAMEDI, 5 courant, à 5 heures du soir.—Pour Shreveport directement. Le bateau à vapeur NEW ERA, d'un faible tirant d'eau, capitaine Geo. L. Kouns, partira pour Shreveport, Campte, Grand Bayou, Bayou Lacey, Grand Ecore, Alexandrie, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

4 août J. G. ARNOLD, Agent d'annonces.

Pour la rivière Ouachita—Départ SAMEDI, 5 août, à 5 heures du soir. Pour la rivière Ouachita, jusqu'à Trenton, Monroe, la rivière aux Bœufs, Gum Point et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur CHARLEY BOWEN, capitaine Alexander White, commis J. A. Fanning, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

4 août J. G. ARNOLD, agent d'annonces.

La Salle de Lecture du Commerce et la Salle d'Echecs

Seront ouvertes MARDI 1er AOUT 1865, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES ECHANGEURS, rue Royale, Nouvelle Orléans—On y trouvera seize quinze liasses des premiers journaux étrangers et américains, des dernières dates reçues, ainsi que les Magazines du mois d'août. 1 août—1m

Aux Contribuables de la ville.
Bureau du Trésorier de la ville,
29 juillet 1865.

AVANT publié, ainsi que le veut la loi, la liste alphabétique des contribuables délinquants, je donne ici avis à toutes les personnes intéressées que le bureau fait un devoir de mettre entre les mains de l'avocat de la ville tous les comptes de taxes qui ne seront pas payés LE DIX AOUT PROCHAIN. Après le 9 août, ils ne pourront pas être payés sans frais.

JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

2 août—9

Lettre perdue.

☞ Une récompense libérale sera donnée à celui qui rapportera UNE LETTRE à l'adresse du soussigné. Cette lettre porte le timbre de Valenciennes sur Rhône en date du 6 juillet 1865.

L. DELOCHE, pharmacien, coin Dumaine et Bourbon.

2 août—☞

Exprès de la Rivière-Rouge:

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et aux négociants qu'il a conclu des arrangements qui lui permettent d'établir un EXPRES entre la NOUVELLE-ORLEANS et SHREVEPORT, ALEXANDRIE, GRAND ECORE, BATON ROUGE et tous les ports intermédiaires. Il se relie, par l'entremise d'autres Exprès, avec toutes les parties du pays, pour la transmission de SOMMES D'ARGENT, LETTRES, PAQUETS DE VALEUR ET TOUTE ESPECE DE FRET.

Les produits consignés sont reçus à tous les points et emmagasinés ou vendus. Les ordres sont sollicités pour l'achat de provisions des particuliers, des familles, des habitations et des fabriques; pour l'achat de matériaux de construction, d'instruments aratoires de fermes et d'habitations; pour l'achat de toute espèce de marchandises AUX PRIX DE LA NLLE ORLEANS. Le tout sera expédié par Exprès.

Il arrive et part constamment sur tous les BATEAUX DE PREMIERE CLASSE ET D'UN FAIBLE TIRANT D'EAU.

—REFERENCES—

E. S. Morse, A. Lockwood
F. W. Marsden, O. J. M. Keever,
John H. Carter, La Banque du Commerce,
MM. Pike, Lapeyre & Brother,
Bower, Garner & Harrison.

Les ordres et communications par la malle ou l'Exprès, seront reçus avec reconnaissance et remplis sans retard.

C. J. MACLELLAN,
Agent pour les achats, et marchand commissionnaire,
RUE DU CANAL, No 54.

4 août—1m Nouvelle Orléans.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.
COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

Capital..........$2,000,000
Actif le 1er janvier 1865..........3,765,5 3 42
Passif..........77 9 1 56.

Le soussigné, agent de cette compagnie bien connue et digne de confiance, est maintenant prêt à assurer contre les pertes ou les avaries sur mer, sur les rivières, contre les avaries occasionnées par l'incendie aux plus bas taux de prime. Toutes les pertes sont fixées et payées au comptant, à cette agence.

GEO. A. FOSDICK.

3 août—1 m Au coin des rues Camp et Natchez

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 21 rue du CAMP, près de l'ancienne Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant sur le montant de leurs primes.

3 août—6 m LOUIS BARNETT, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle Orléans,
No. 21 RUE DU CAMP,

Nouvelle-Orléans, le 3 août 1865.

A UNE ELECTION tenue le 10 de juillet par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année courante:

T N Blake, Lafayette Folger, P Malochée,
J B St. Amand, M Barnett Jr., J Vienne Jr.
F A Ducros, C W Bradbury, H Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue le 31 juillet M. Henry Peychaud a été unanimement réélu Président, P. Malochée Vice-Président, et Louis Barnett Secrétaire.

3 août—3 LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Marchandises sèches.
Wm C. TOMPKINS. H. R. ALSOBROOK.
Wm C. TOMPKINS & CO.

ONT recommencé les affaires à leur ancien local, No 2 de la rue des Magasins, coin Canal, où ils offrent un ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES pour les marchands de la campagne et pour les planteurs. Leur stock est ENTIEREMENT NOUVEAU et sera vendu au comptant par chaque arrivage. 19 juil—6m

Changement de domicile
MODES, ROBES ET CONFECTION

MME. VVE. WEISZ, a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son magasin de modes rue du Canal No 190, et qu'elle aura toujours en magasin les modes les plus nouvelles de Paris. WEISZ.

28 juillet—1m

Bladen Springs, Ala.
1er juillet 1865.

LES propriétaires de cet ancien établissement favori, donnent avis qu'il est rouvert et prêt à recevoir le public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Le prix est modéré.

Un beau bateau à vapeur part de Mobile, pour les sources, tous les samedis soir.

19 juillet—au 1er oct JAMES CONNOR & Co.

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.
Aux fabricants de cigares.

200 caisses vieux tabac filé du Connecticut et graines de tabac New York State, à vendre, à très bas prix, par ISAAC & DRAYFUS, au coin des rues Magasin et Commune.

16 juillet—1 m.

AVIS.

La société qui a existé en cette ville pendant vingt ans sous la raison

EUG. ROCHEREAU & Co,

A été dissoute ce jour, par la retraite pour raison de santé de Monsieur Eug. Rochereau.—Messieurs Albin Rochereau & William T. Hepp continueront les affaires sous le titre de A. ROCHEREAU & CO, et s'occuperont de la liquidation de l'ancienne maison.

Nous remercions nos amis de la confiance qu'ils nous ont toujours témoignée et les sollicitons la continuation en faveur de nos successeurs.

EUG. ROCHEREAU & CO.,
Nlle Orléans, 31 juillet 1865. 1er août—15

AVIS.

Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison

A. ROCHEREAU & Co,

Pour continuer les affaires de commission comme successeurs de l'ancienne maison

EUG. ROCHEREAU & CO.

Monsieur CHARLES T. DUGAZON, est porteur de notre procuration.

Bureaux, Nos 16 et 18 rue St-Louis.

ALBIN ROCHEREAU,
WILLIAM T. HEPP,

Nlle Orléans, le 1er août 1865. 1août—15

AVIS

PAR suite de la mort de Mr A. J. RUGELEY, la société A. J. RUGELEY & Co a été dissoute en septembre dernier. Mr JAMES D. BLAIR, associé survivant, se charge de la liquidation des affaires de l'ancienne maison.

JAMES D. BLAIR & Co continueront les affaires de courtage de coton et de commission en général, comme successeurs des anciennes maisons A. J. Rugeley & Co et Rugeley, Blair & Co.

Bureau—Rue de l'Union, No 43, au premier.
2 août—1m Nlle Orléans, 1er août 1865.

HEWITT, NORTON & Co,

FERONT des avances sur les marchandises consignées à leurs maisons de NEW YORK, et de LIVERPOOL.

Bureau, RUE DE LA COMMUNE, No 151.
3 août—1m

Vincent & Co

CONTINUENT les affaires d'encan et de commission, au
No 18 de la rue de Chartres,

Ils font des avances libérales sur toutes les consignations. 5août—3f

Café du Mexique.

10 000 sacs café Cordoba de qualité supérieure, à vendre par AVENDAÑO FRERES, rue de la Commune No 184.

2 août—6f

MAGASIN DE VARIETES.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir, à la Nouvelle-Orléans, un magasin de marchandises de choix, tels que: Papeterie et articles de bureaux, parfumeries fines, bonbons fins, cigares et cigarettes de la Havane, pipes en tous genres, tabacs à fumer et en tablettes.

Salon de barbe et coiffure de dames. Il a aussi, sur demande, journaux français et anglais de la Nouvelle Orléans et du Nord, de Paris, l'Illustration, le Journal des Modes, etc. par abonnement. [illegible]

11 juil—1m D. F. ARNAUD

Inspecteurs de farine.

LES soussignés, ci-devant membres du "Merchants Board of Flour Inspectors"—Inspecteurs de farine au Bureau des Négociants—ayant été nommés par M. le Gouverneur J. Madison Wells, se sont associés et ont formé un Bureau d'Inspecteurs de farine. Leur bureau est situé rue [illegible] No 39, où ils seront promptement satisfaits.

JAMES ROSS,
J. R. FAURES Jr.,
G. BOULIGNY.

Nlle Orléans, 15 juillet 1865. 22 juillet—1 m

POUR LA FRANCE
DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique.

Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les beaux steamers suivants, construits expressément pour cette ligne, feront le service:

WASHINGTON..........[illegible]
LAFAYETTE..........[illegible]
EUROPE..........[illegible]
FRANCE..........[illegible]
NAPOLEON III..........[illegible]

DE NEW YORK AU HAVRE.

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers, [illegible]

LAFAYETTE, capt. A. Bocandé, VENDREDI [illegible]

Prix du passage, payable en or ou l'équivalent en papier monnaie des Etats-Unis.

Les cabines [illegible]

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun de ces steamers. [illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 7, Broadway, New York.

A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel]. Au Havre—chez William Iselin & Cie.

Pour NEW YORK, directement.

Départ, MARDI, huit du courant, à 8 heures du matin.

Le beau steamer LODONA, commandant W. R. Hovey, partira du wharf, au pied de la rue [illegible], 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret, s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER, rue de l'Union, No 42.

3août—au 8

Pour NEW YORK, directement.

Le beau et rapide steamer, de marcheur, MATANZAS, commandant [illegible], est attendu vers le 9, et partira, ainsi qu'il est dit plus haut, quelques jours après son arrivée.

Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à ses agents, AVENDAÑO FRERES, rue de la Commune, No 184.

3août

POUR MOBILE,

Touchant à la Baie St. Louis, à la Passe Christian et à Mississippi City.

—Le magnifique bateau à vapeur neuf, ELEANORA CARROLL, capitaine A. F. Boardman, commis John Otway, partira ainsi qu'il est dit plus haut, SAMEDI, 5 août. Il quittera Mobile pour revenir ici, LUNDI SOIR, donnant ainsi aux voyageurs l'occasion de passer un jour aux endroits et de s'en revenir par le même bateau. Le CARROLL prendra du fret pour les endroits ci-dessus, et le fret doit être payé par les expéditeurs en à bord. Prix du passage pour la Baie St. Louis, cinq piastres; pour la Passe Christian, six piastres; pour Mississippi City, sept piastres. Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. GRAHAM & CO. agents, Rue Front, Nos 45 & 47.

2 août ou à TITUS & GWARTNEY, 13 Tchoupitoulas

LIGNE DE LA MALLE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE—Bateau à bateau par cotes POUR MOBILE—Départ, SAMEDI, à l'arrivée du convoi de cinq heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain.—Le beau bateau FRANCES, neuf, en fer à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. C. HARRIS, Bank Place, No 22.

N B—Ce bateau partira, du même endroit, à la même heure, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Mobile.

Ligne de la Malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile.

ELEANORA CARROLL, capitaine A. F. Boardman
SUMPTER, capitaine S. Hedge,
ADMIRAL, capitaine C. W. Norton.

Un de ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'embouchure du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à cinq heures du soir, tous les jours, pendant toute la saison, pour Mobile, et partira de Mobile pour la Nouvelle Orléans tous les jours, à une heure de l'après-midi. Il apportera les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. GRAHAM & Co, agents, Rue Front, Nos 45 et 47, Nouvelle Orléans.
GRAHAM & Co, agents, Au coin des rues St-Louis et Front, Mobile, Ala.

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE—Le beau bateau à vapeur MAGGIE, partira de l'embouchure du Bayou St-Jean, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. Il quittera Madisonville pour revenir à la Nouvelle Orléans tous les MERCREDIS et VENDREDIS, à sept heures du matin, et les DIMANCHES à deux heures de l'après-midi. Il y aura une ligne de diligences de Madisonville à Covington. Passage $2.

Pour fret, s'adresser à bord ou à CHAS W. LEWIS, Rue Gravier No 106.

1er août

Bateau régulier du lundi, en remplacement du "Grey Eagle."

POUR VICKSBURG, Natchez, Yazoo City et tous les ports intermédiaires.—Le beau paquebot PEYTONA, capitaine John S. Woolfolk, commis Geo. A Williams, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se relie, à Vicksburg, à des paquebots de première classe pour Memphis et la rivière Yazoo. 1 août

Paquebot régulier—Trois fois par semaine—entre Brashear City, Pattersonville, Franklin, la Nlle Ibérie, St Martinville et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur RUBY, d'un faible tirant d'eau, capitaine A. Greensburg, partira de Brashear City tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de la Nouvelle Orléans. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou Têche. [illegible]

DEPART, tous les LUNDIS et JEUDIS, pour MOBILE.—Le beau et rapide bateau à vapeur MAGNOLIA, capitaine W. C. Wesley, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes sur les bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, à 4 heures du soir, du Lakeport, jusqu'à "Magnolia" sous le rapport de la célérité, de la sûreté et des aménagements. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de la classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les ports intermédiaires. On donne des connaissements pour tous les endroits susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée, No 7.

19 juillet—

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS à cinq heures de l'après-midi et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires de la Côte.

☞ Le superbe paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greathouse, Léo Boyle et George Trenchard, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les Lundis, à 5 heures de l'après-midi et tous les Vendredis, à 10 heures du matin—Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord ou à TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas.

20 juillet

Paquebot régulier du samedi soir.
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.

Le bateau neuf, fin marcheur, FASHION, commandant A. J. May commis Wm Greener et Chs H Ferrer, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

N. B.—Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. L. TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier, A. BRITTON, rue Front, No 7, WOODRUFF, BUTLER & CO., Rue Nlle Levée, 17 et 19

4 juillet—1m

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. R. Pitcher [illegible], partira pour la Quarantaine, la Pointe à la Hache, et tous les débarcadères de la côte, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bayous, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.

Fret—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs devront invariablement payer le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. L. TITUS & GWARTNEY, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.

POUR LE HAVRE.

La barque PENELOPE, capitaine Aumalee, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à C. GAVARDO & Co, consignataires.

29 juillet—6f—1 1 P. 13, rue Royale.

POUR GALVESTON—La goëlette américaine SWIFT, capitaine Dunn, partira sous peu pour le susdit port. Elle prendra une portion de fret et recevra des passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à T. SHALLER Jr., rue Gravier No 82.

4 août—3f

POUR MATAMOROS—La magnifique goëlette BEN. WILLIS, capitaine Wells, prend en ce moment une cargaison pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. W. HYNSON & Co, rue du Canal, No 84, ou à CORNIER & LEBLANC, rue Vieille Levée, No 265.

Goëlette à vendre.

A vendre à l'amiable une goëlette neuve du port de vingt tonneaux. [illegible]

J. JOUET, A la tête du Vieux Bassin.

POUR LE HAVRE—Le trois-mâts MARY ANN, bon voilier, capitaine Powell, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH DEYNOODT, Rue Carondelet No 8, G. W. HYNSON, Rue du Camp.

1er août—6f

FRETE A ETRE AFFRETEE
Pour un port quelconque du golfe du Mexique.

La belle goëlette CORREO DE TECOLUTLA, capitaine [illegible], du port de [illegible] tonneaux. Pour les conditions, s'adresser aux AVENDAÑO FRERES, rue de la Commune No 184.

2 août—6f

MAISON A LOUER.

Une belle maison à louer, rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon. [illegible]

J. CORVIER, [illegible]

Chaînes de Coton, &c.

J'AI reçu à bail les "Lone Gaston Mills" de Jefferson City, [illegible]

[illegible], rue du CAMP, No 70—Nlle Orléans. R. BEMAN.

INSTITUTIONS
LOUISIANA ACADEMY.

[illegible] dirigée par M. A. Perrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hospital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $10 selon le degré d'instruction.

☞ Les examens qui décident des promotions [illegible] l'élève [illegible]

ECOLE
Française, anglaise, espagnole [illegible]
PENSIONNAT et EXTERNAT

240, 242, 244, Rue des Remparts, 240, 242, 244

DANS cet établissement, l'EDUCATION est ainsi, [illegible] L'INSTRUCTION, [illegible]

Les cours sont faits [illegible]

Les prix sont de $3 à $7 par mois, invariablement payables d'avance. La pension est de $16 par mois.

Le directeur, GIL. CARON.

31 juillet—un jour à venir; [illegible]

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
RUE DU CAMP
Nos 199 et 201, entre Julia et St. Joseph.

☞ Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 1août—3m

RENTRÉE DES CLASSES
DU
Collége Jefferson.

A ST JACQUES, [LE 1er] MILLES AU-DESSUS DE LA N.-O.

CET ancien et magnifique établissement, incorporé par un acte de la Législature, et approuvé, pour conférer les grades, a ouvert, cette dernière année, la nouvelle semaine de ses cours [illegible]

La rentrée des classes aura lieu le premier lundi d'octobre.

Conditions—Pension et enseignement, l'année scolaire [illegible] $250; droits d'entrée (la 1re année seulement) $10 payables d'avance, en deux termes égaux, sans déduction pour cas d'absence.

Pour plus amples renseignements s'adresser au prospectus qu'on peut se procurer dans l'établissement, ou en ville, chez le révérend M. Raymond, à l'archevêché, ou chez les PP. Maristes, à l'église d'Alger.

☞ Adressez les lettres aux soins du Révérend M. Raymond. 4 août—1 m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme BENOR,
378........RUE DAUPHINE........378.

ON sait, pour plus de renseignements, [illegible] prospectus, [illegible]

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACE.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
194........RUE BOURBON........194.
En face de l'Opéra.

CETTE institution, [illegible] dans une des plus belles [illegible] de la ville, [illegible]

Les personnes attachées à cette institution ont des [illegible]

S'adresser à l'institution pour avoir des prospectus.

ECOLE DE MUSIQUE.
Pour jeunes enfants et demoiselles.
Dirigée par Mmes BOYER et MAGIONI.

DES cours de musique élémentaire et de solfège ont lieu tous les jours, par Mme Boyer, [illegible] l'académie Maggioni, [illegible] rue Conti, No 128, entre Dauphine et Bourgogne.

Une fois par mois les élèves chanteront en chœur et exécuteront des morceaux de piano en présence des parents.

Prix des cours par mois,—TROIS PIASTRES.

Bureau de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle Orléans, 19 juillet 1865.

UNE assemblée générale des actionnaires du Canal Carondelet aura lieu au bureau, de la Compagnie rue [illegible] de la rue Carondelet, LUNDI, 14 août prochain, à midi, [illegible] la charte de la Compagnie.

LOUIS GARNET [illegible]

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......
29 juin—☞

Ad. Dupré Jr
AVOCAT,

A repris l'exercice de sa profession, [illegible] CYPRIEN DUFOUR, No 48, rue Bienville [illegible] Royale. [illegible]

Alfred Roman,
AVOCAT,
Paroisse St. Jacques [Lne.]

A repris l'exercice de sa profession dans le Quatrième District Judiciaire. Son bureau est à la résidence de gouverneur Roman. 19 juillet—1m

P. A. ROY,
AVOCAT,

A repris l'exercice de sa profession.

Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée.

29 juin—6m

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St.-Charles No 20 au Premier chambre No 4.

6 avril—6 mois.

ANTHONY SAMBOLA
ABOGADO,
33..........Exchange Alley..........33
Bureau de la salle de Athènes.

INFORMA a sus amigos y publico [illegible]

Arthur Brocard,
NOTAIRE PUBLIC,
No 12.......RUE CARONDELET.......No 12
5 août—1m

A. D. DORIOCOURT,

NOTAIRE PUBLIC, fait savoir à ses amis et au public qu'il a ouvert son bureau au No 79 rue de Bienville. 9 juillet—1m

Prosper Camus,
NOTAIRE PUBLIC,
86........RUE ROYALE........86
—AU PREMIER—
Entre St-Louis et Conti.

1er août—1m

OCTAVE DE ARMAS,
Notaire public,
140........RUE ROYALE........140.

4 juillet—1m [illegible] de son ancien bureau

J. B. WALTON, Encanteur
Rue Carondelet No 47,
Coin Union,

S'OCCUPE de la vente de propriétés foncières dans la ville, de coton, de sucre, de tabac, de nègres [illegible]

12 juillet—[illegible]

THE COTTON BOLL,
123.......RUE DE LA COMMUNE.......123.
Entre St. Charles et Camp.
Concerts Gratuits!

DES concerts gratuits auront lieu tous les soirs dans ce café par M. A. ROBINVARD, [illegible]

31 juillet—3m JOHN P. BECKER, propriétaire.

LEON PIERRE,
27....Rue des Petites-Ecuries....27
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Co, [illegible] rue de Chartres.

31 juillet—3m

Dry goods. Dry goods.
C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20

La maison C. JAUBERT & CO., de la Nlle-Orléans, a recommencé pour la vente avec laquelle elle fondait à des gains modérés, les éléments usuels de MARCHANDISES DE TOUTE SORTE qu'elle reçoit de New York et d'Europe, afin de tenir en ce moment, un bel assortiment de

COTONS,
INDIENNES,
COTONNADES,
CAMBRICS,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE SORTE, &c. &c.

[illegible] CHAPEAUX, de toutes [illegible]
VENDUS [illegible]

C. JAUBERT & CO. 20 rue de Chartres.

CENT caisses à [illegible] à vendre par [illegible] & CO., [illegible] Vieille Levée.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concerneront, salut—Attendu que William M. Aymar ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-dessous décrite, [illegible] Greffier de cette Cour, et ladite vente fut enregistrée le [illegible] 1865, par un acte conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 18 mars 1858.

Que soit connu, et toutes personnes intéressées dans ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait point confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif conformément à un writ de fieri facias [illegible] dans l'affaire de Joseph H. Johnston's Executor vs. Shepherd Brown, No 25,344 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit William M. Aymar s'est rendu acquéreur pour le prix de $11,000 00.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Une certaine portion de terre située sur la batture du faubourg Bœuf, dans le Premier District de cette ville, [illegible]

[illegible]

Acquise par les dits Johnson et Shepherd Brown, [illegible] de la dame Sarah Ann Wittcroft, épouse de J. W. Kennedy, suivant acte au rapport de F. C. Cardinal, et devant notaire public en cette ville, en date du 9 mai 1859.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce 29 juillet 1865.

A. J. VILLERE, Député Greffier.

29 juillet—3 f, 10 août [illegible]

Succession de Elizabeth Conti—No 25,270

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles la demande présentée par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvée et homologuée et les fonds distribués selon conformité au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier.

[illegible]

Succession de veuve Benj. Reed—No 25,237

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député greffier.

[illegible]—257

AVIS.

LES créanciers de la succession de feu CLAUDE GUICHONNET sont notifiés de se faire connaître au soussigné, curateur de ladite succession, et à lui présenter une note du montant de leurs créances, et des titres lesquels elles sont fondées.

A. GODGIEUX, Rue Royale No 279.

27 juillet—31, 5 août

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
188......RUE DU CANAL......188
entre Bourgogne et Rampart, se [illegible] à exécuter [illegible] toutes les opérations de l'art du dentiste.

[illegible] en français, en anglais et en espagnol.

11 juillet—1m

LE Dr. GRIN,
CHIRURGIEN-DENTISTE.

A repris l'exercice de sa profession et s'est associé avec le Dr. LAMM, élève de Dr. G. W. FARMLY. Ils occupent le cabinet du Dr. BEAUREGARD, au coin des rues Royale et St-Pierre.

[illegible]—1m

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater du SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

[illegible]

Les passagers qui [illegible] à la Station [illegible]

C. PARMELY, [illegible]

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'[illegible], prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes de l'Etat et de la ville [illegible] de faire rectifier les [illegible] au moment de toutes taxes [illegible]

[illegible] Bureau, No 27 rue St. Pierre, [illegible] de 10 heures du matin.

JOHN T DUPOUR

Produits de l'île de Cuba.
En Douane et en magasin.

367 caisses SUCRES, blanc, jaune et brun,
200 boucauts SUCRE Mascovade,
[illegible] barils MELASSE Muscovado,
[illegible] sacs CAFE [illegible] de la Havane,
[illegible] de CIGARES de la Havane, des formes et marques de réputation,
6,000 paquets CIGARETTES de la Havane,
[illegible] CACAO de Guayaquil et La Trinité,
[illegible] TABAC, pour tripes et capes.
—Aussi en magasin—
300 barils SUCRE de New York,
Granulé et en poudre

A vendre par R. TROISGROS, Nos 35 et 37 rue de la Douane, [illegible]

Sabatés Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cristaux de Mouille et de Steel,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba)

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un bureau vient d'être ouvert rue Royale, 177, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, déjà bien connu par l'affluence de son nombreux [illegible]

[illegible]

S'adresser au CAFE ROYAL, 177 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans.

5 août—1m

F. DOLMONDE & Co.
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

Rue Natchez, No 37, entre les rues Camp et Magasin, Nlle Orléans, Lne.

Références: Cobb Martin & Co., New-York; Martin & Co, Louisville, K.; S. H. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans, Lne.; Sivers Battle & Co, Mobile, Ala.; Josiah Morris, banquier, Montgomery, Ala.; Chas. Duffield & Co., Chicago, Ill. 22 juillet—3 m.

EN entrepôt, de vente Pétrolier. [illegible] de Bordeaux,
[illegible]

A vendre par E. BORDELOIS, [illegible], rue Vieille Levée

Produits de la Havane.

160000 Cigares de la Havane, différentes grandeurs, des plus célèbres marques,
[illegible]

Disponible, et à vendre par BORNIO FRERES, [illegible]

A. DELVAILLE. L. JOUBERT

DELVAILLE & JOUBERT,
COURTIERS D'ACTIONS, ET BILLETS DE CHANGE,
10..........Rue Carondelet..........10
Nouvelle Orléans.

1er août—1m

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et PILCHER & Co)
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 32 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans.

Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BYRNE, VANCE & Co,
Facteurs de coton et de sucre,
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Ont repris les affaires, à leur ancien local,
Rue Carondelet, No 3, au premier

AD. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO.,

Au coin des rues Canal et Royale, anciennes maisons HYDE & GOODRICH, établis à la Nlle Orléans il y a près de 50 ans—Fabricants de bijoux et d'orfèvrerie, Importateurs de montres, diamants, pendules, bronzes [illegible]

☞ Constamment en magasin—le plus grand assortiment du Sud. [illegible]

F. E. MATHEL,
Successeur de Hughes, Hyllested & Co
FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand-Commissionnaire en général,

[illegible], rue de l'Union, Nlle-Orléans

Whisky de Dexter.
WHISKY DE DEXTER

LES soussignés viennent de recevoir de CETTE MARQUE JUSTEMENT CELEBRE de WHISKY P.

De l'offrent au commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires avec [illegible]

JNO. B. MURISON & Co

1 août—3 m

VENTES JUDICIAIRES.

Laurent Millaudon contre Charles Harrod Davis.

Cour du Deuxième District Judiciaire—Dans et pour la paroisse de St-Bernard—No 607.

En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible] par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans et pour la paroisse St-Bernard, dans la cause ci-dessus, je vendrai, à l'enchère publique,

SAMEDI, 5 AOUT 1865, A 12 HEURES A. M.,

à la porte de la maison de Cour, dans ladite paroisse, ce qui suit, à savoir:

Une certaine habitation à sucre située sur la Rivière-aux-Chênes, dans ladite Paroisse de St Bernard, connue sous le nom d'habitation Cotton, [illegible]

[illegible]

ENSEMBLE—Toutes les bâtisses, améliorations et dépendances appartenant à ladite habitation, notamment une SUCRERIE [illegible]

ENSEMBLE—27 têtes de mulets, avec les charrettes, barils, charrues, outils et instruments aratoires; [illegible]

Saisis dans le susdit procès.

TERMES ET CONDITIONS—L'acquéreur payera comptant la somme de cinq mille piastres et 6 pour cent d'intérêt sur cette somme, du 20 juin 1859 au 18 juillet 1860, [illegible]

Wm S. BASSETT, Shérif de la paroisse de St Bernard.

1 juin—[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Terrains améliorés et de prix dans la ville de Gretna, paroisse de Jefferson, en face du Quatrième District de la Nouvelle Orléans.

Succession de Vincente Salvador—Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane—No 3000.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier.

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable A. Gomond, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane, en date du 19 juillet 1865, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et Echangeurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, MERCREDI 23 AOUT 1865, à midi, les propriétés suivantes décrites—

1. UN TERRAIN situé dans le Deuxième Village (Village des Artisans), en face de la Fauderie, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 1 de l'îlot No 4, compris entre les rues Pacôme, Newton, Bourbon et Avenue Genevois, [illegible]

[illegible]

Vente aux conditions suivantes: [illegible]

Succession Emilie Trouchet, décédée épouse d'Edmond Emile Dufossat.
Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième Districts
Par BOUDOUSQUIE & FORTIER,
CHAS. E. FORTIER, encanteur.

IL sera vendu samedi, deux septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 juillet 1865, les propriétés ci-après désignées appartenant à la dite succession, savoir:

1. Un lot de terre dans le Troisième District, [illegible]

2. Deux lots de terre contigus [illegible]

3. [illegible]

4. Un lot de terre, dans le Second District, [illegible]

TERMES:

Un tiers comptant, la balance en billets à 12 et 18 mois [illegible]

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 juillet—5 12 26 2

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Mme Elizabeth Renaud.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 26

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 25 juillet 1865, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux, rue Dauphine, et devant son ancien domicile, [illegible]

Un lot de meubles et d'effets, comprenant: bois de lit, armoires, chaises, tables, argenterie, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 juillet

Hôtel d'Europe,
A BILOXI.

Le soussigné prévient respectueusement le public en général qu'il est prêt à recevoir les pensionnaires et les familles dans les meilleures conditions [illegible]

Biloxi, 24 juillet 1865.

25 juillet—1m F. PIZANIE, propriétaire.

Belles terres
Pour la culture du Riz et des Orangers.

A VENDRE, par lots de 1 arpent ou plus, à la convenance des acheteurs, 15 arpents de terre [illegible]

[illegible], au No 27, rue Conti. [illegible]—1m

Propriété à vendre.

On vendra à l'amiable une belle maison neuve, en bois, de quatre appartements, avec cuisine [illegible]

[illegible]

Propriétés foncières
et loyers de maisons.

JUSTE-FONTAINE et ARMAND CASTANEDO, courtiers et agents, 14 Passage de la Bourse, entre les rues Royale et Bourbon, No 3, en province.

☞ Les titres des propriétés vendues ou achetées [illegible]

Hôtel St-Charles,
TENU PAR
A. HOUISSET.

VINS, LIQUEURS, &c. &c.
Chambres pour 20 chevaux,
[illegible]

INSTITUTION PREPARATOIRE
PAR MADAME ADAM.

[illegible]

[illegible] rue St Louis, entre Dauphine et Bourbon.

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feue dame Priscilla Griffith, décédée veuve de George B. Bowditch, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 1777—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 24 de juin 1865, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI cinq d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un terrain ou une portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tremé, Dumaine, Ste Anne et des Marais, désigné par le No Un, d'après un plan particulier dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau du Shérif pour référence.

Ledit terrain mesure, conformément audit plan, trente pieds de face à la rue Tremé sur une profondeur de quatre vingt-neuf pieds six pouces et deux lignes sur la ligne du côté de la rue Dumaine, trente-quatre pieds de face sur une ligne courant vers la rue des Marais, trente-huit pieds quatre pouces et trois lignes, de face, une ligne parallèle à la rue Tremé, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices de bois, ayant puits, lieux d'aisance, &c, et tous les droits, privilèges, &c.

2o—Un terrain situé dans le même District et au 3e faubourg dans l'îlot borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et St-Philippe, désigné par le No Un d'après un plan particulier dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau du shérif, pour recours.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, trente-un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Robertson, sur quatre-vingt-onze pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de deux étages, bâtie en bois, couverte en bardeaux, ayant quatre chambres avec foyers, galerie devant, une petite cuisine en bois, à deux étages, couverte en bardeaux, ayant deux chambres avec foyers et deux cabinets, puits, cour, lieux d'aisance, &c., et tous les droits, privilèges, &c.

3o Un terrain situé dans le même District, faubourg Tremé, désigné par le No Un dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Tremé et St Claude, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en vieux hangars, &c, et tous les droits, privilèges, &c.

4o—Un terrain situé au faubourg Marigny, au deuxième district de cette ville, désigné d'après un plan dressé par L. J. Pilié, [illegible] No Quatre, dans l'îlot No Quatre-vingt-onze, compris entre les rues des Bons-Enfants, de l'Union, de la Félicité et de l'Esplanade, [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges &c.

☞ Les plans des dites propriétés peuvent être vus à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication en billets du trésor des Etats-Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 juillet—12, 21, 29—août 5

Julien Bésy vs Louis Charles Perret, en sa qualité officielle de curateur de Isidore Evariste Perret.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,949—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, cinq d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues des Marais, des Ursulines et Tremé et le Chemin du Bayou, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 juillet—8, 12, 21, 29 août

C. T. Buddecke vs Louis F. Barthe.—David Manhet vs le même—George Smith vs le même.

SIXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 16,897, 16,830 et 16,848—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transférés, je procéderai le LUNDI, quatorze d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1859, de la somme de cinquante piastres suivant certificat No 380.

2o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans pour l'année 1861, de la somme de cent piastres, suivant certificat No 1363.

3o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1862, de la somme de cent cinquante-six piastres, suivant certificat No 1364.

4o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans pour l'année 1863, de la somme de cent dix piastres suivant certificat No 867.

5o—Un script de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1859, de la somme de cinquante piastres, suivant certificat No 464.

6o—Un script de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans pour l'année 1863, de la somme de trois cents piastres, suivant certificat No 452.

7o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1861, de la somme de vingt piastres, suivant certificat No 1298.

8o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil de la Nouvelle Orléans, pour l'année 1861, de la somme de cinquante piastres, suivant certificat No 1297.

9o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, pour l'année 1861, de la somme de vingt piastres, suivant certificat No 344.

10o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, pour l'année 1862 de la somme de cent piastres, suivant certificat No 304.

11o—Un script de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, pour l'année 1863, de la somme de [illegible] piastres, suivant certificat No 336.

12o—Cinquante trois actions du fonds capital de la Banque de la ville du Croissant, sur lesquelles sont payées vingt piastres par action, suivant certificat No 74.

13o—Quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane de la somme de cent piastres chacune, suivant certificat No 5810.

14o—Cinq actions du fonds capital de la Banque des Marchands et des Artisans de la Nouvelle Orléans, inscrites au nom de E. H Mott, [illegible] certificat No 724.

15o—Un billet au porteur, du montant de deux mille cent trente cinq piastres et quatre-vingt cinq cents, souscrit par [illegible]

16o—Un billet au porteur, de la somme de cinquante piastres, souscrit par W. E Clark.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 août—5, 8, 11, 14

C. T. Buddecke vs Louis F. Barthe.—David Manhet vs le même—George Smith vs le même.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Nos 16,897, 16,830 et 16,848.—En vertu de trois writs de fieri facias adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transférés, je procéderai le LUNDI quatorze d'août 1865, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, situé rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot d'articles divers, tels que: meubles, vins, cigares, plateaux argent, chaises en or pour dame, mouchoir brodé, un bel éventail, broches, boucles d'oreilles, &c. &c. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 août—5, 8, 11, 14

David Manhet vs Louis F. Barthe.
George Smith vs le même.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos 16,830 et 16,848—En vertu de deux writs de fieri facias adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant Shérif et par celui-ci à moi transférés je procéderai le LUNDI, quatorze d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Quinze actions du fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, inscrites au nom de Ceindre L. F. Barthe.

Une action du fonds capital de l'Association dite "Louisiana Variety."

Saisies dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 août—5, 8, 11, 14

MAISON
P. MALLARD,
53 Rue Royale,

CETTE maison, si justement renommée pour le bon goût et le travail consciencieux de sa fabrication, très appréciée des connaisseurs, annonce au public et à sa nombreuse clientèle, tant en ville qu'à la campagne, qu'elle portera, comme par le passé, toute son attention à donner un nouvel essor à ses affaires en général, en introduisant, malgré toutes les difficultés actuelles de la manufacture, une aussi GRANDE REDUCTION que possible dans ses prix.

On trouvera toujours chez lui tout ce qui a rapport à l'AMEUBLEMENT, ainsi qu'un grand choix de matériel pour Rideaux, Draperies, Stores, Corniches, Passementeries de tous genres, choix de Tapis, [illegible] de magasin et galeries, grande variété d'articles de fantaisie, importés d'Europe et du Nord, MATELAS garnis en crin et en mousse, MOUSTIQUAIRES ET LITS de toute sorte, grand choix de [illegible], grande variété de Miroirs, ainsi que de chaises à manger et salon, [illegible], Porcelaines, Cristaux, [illegible] de toilette.

Posage, déposage et entretien de tapis.

Réparation et vernissage de meubles et [illegible]

Emballage et expédition de meubles, pianos, &c. &c. avec soin et promptitude.

M. P. Mallard se charge de l'emmagasinage des meubles, objets d'art, &c, et de leur vente à commission.

25 juillet—1 m

Restaurant Français,
72....RUE DE CHARTRES....72
Tenu par M Philippe Pergé,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES —Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, banquets, bals, &c. &c. M. TORGET [illegible]

5 août—☞

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Moreau,

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, soit pour nocer et repas de familles, pour à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

☞ M. Moreau ayant agrandi son établissement en achetant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra recevoir, avec tous ses aménagements, les grandes familles. [illegible]

Mme MAZUC,
Pension Française Privée,
RUE ROYALE, No 192,
Entre les rues St-Louis et Toulouse.

[illegible]—1 m.

VERMOUTH ET VIN.

CENT caisses vermouth de la Garanti,
[illegible] de vin rouge Côtes Frères.

A vendre par OSCAR ARROYO & CO., Rue [illegible] Vieille Levée.
31 juillet—6